

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 23 septembre 2015 à 19 h

Présents : Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Guy DUBREU, Mélanie FANGIER, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Monique RIGOLLET, Eliane TARALLO.

Représenté : Gilles PEREAU a donné pouvoir à Eliane TARALLO

Excusées : Juliette CONSTANTIN, Marie LEMAIRE

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

1. Délibération statut CDC val de ligne et rapport d'activités 2014

Le Maire annonce que le conseil communautaire a modifié le statut pour y inclure la prise de compétence Jeunesse-Accueil-Loisirs-Vacances à partir du 1^{er} janvier 2016, celle-ci était auparavant du domaine de la commune de Largentière. Le temps péri-scolaire reste à la compétence des communes.

Voté à l'unanimité

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'activités 2014 et le Maire le commente.

Voté à l'unanimité

2. Délibération Mutuelle Territoriale avenant

Le centre de Gestion et Mutuelle Territoriale a modifié ses conditions d'adhésion aux agents désirant souscrire la garantie de maintien de salaire pendant un long arrêt .

Cette modification entraîne une carence d'une année avec une légère baisse du montant de la cotisation (0,01 %).

Voté à l'unanimité

3. Délibération : délégation au Maire pour l'assemblée générale syndic copropriété à Paris et frais de mission

Les membres du Conseil décident de donner cette délégation au Maire pour la durée du mandat. Les frais de mission sont établis à 500 euros, par participation, révisibles.

Voté à l'unanimité

Communications et questions diverses

Eco quartier : une réunion de chantier aura lieu début octobre.

Un courrier du Département annonce que la somme de 9 600 € a été débloquée pour Rocher, au titre d'aide spéciale aux communes sinistrées.

Le SDE 07 a envoyé deux études techniques pour l'enfouissement de l'éclairage public dans deux quartiers : vers l'église et le Clos. La partie la plus chère concerne France Télécom, réflexions en cours pour fusionner les deux dossiers.

Le devis pour l'étude de l'accès handicapé à la salle polyvalente et l'analyse de la sécurisation de la route s'élève à 4 200 € TTC.

Relance auprès de la poste pour l'adressage.

Guy va rédiger le règlement du cimetière et un cahier des charges pour le nettoyage de la salle polyvalente.

Les dates retenues pour les fêtes de Noël : dimanche 29 novembre repas de fin d'année et samedi 19 décembre goûter et contes pour les enfants.